

OBJECTIF n° 2

RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

PRÉ-REQUIS

Aucun devis signé avant d'avoir réalisé une demande d'aide

Localisation du projet sur le territoire LEADER

Présentation détaillée de l'opération (fiche-projet)

Trésorerie suffisante pour avancer tous les frais

Avis positif du SCoT pour les infrastructures

Evaluation d'impact sur l'environnement si besoin (art.45.1 règlement n° 1305/2013)

Cofinancement public nécessaire pour débloquent LEADER

■ TYPES D' ACTIONS POSSIBLES (non exhaustif)

Développer l'offre touristique et patrimoniale

- Sensibilisation, communication de l'offre
- Valorisation des ressources touristiques et patrimoniales, dont sentiers de découverte
- Formation des prestataires pour améliorer l'offre de services
- Outils de gestion des flux : sites, applications, logiciels
- Etudes de faisabilité pour de nouvelles activités
- Equipements et infrastructures : hébergements, aires de camping-car, espaces d'accueil et d'information, activités touristiques et patrimoniales, activités de loisirs

Favoriser la pratique du vélo « loisir »

- Equipements et services : signalétique et signalisation, bornes de rechargement électrique, service de location, atelier de réparation, stand de nettoyage

■ BÉNÉFICIAIRES

Structures publiques
Associations
Syndicats à vocation touristique, récréative, sportive, artistique, patrimoniale, TIC, agricole, viticole
Entreprises sauf ETI et grandes entreprises
Agriculteurs et groupements
Particuliers (répertoire SIRENE)

■ DÉPENSES

Communication
Etudes, conseils et expertises
Application, logiciels, sites, licences, droits d'auteurs, marques commerciales
Frais de fonctionnement
Organisation d'évènement
Frais de personnel
Equipement et matériels
Formations
Travaux, aménagements et végétaux

■ AIDE

1€ cofinancement public débloquent 4€ maximum d'aide LEADER

Minimum aide LEADER : 2 000 €
Maximum aide LEADER : 30 000 €

Tout projet étudié au cas par cas.